

Les droits des Femmes et la Justice

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des Femmes du 8 mars, les élèves de terminale ont participé à une conférence avec une magistrate et trois avocats. Retour sur une expérience incroyablement riche qui ne risque pas d'être oubliée.



Les invités accompagnés de Diane. De gauche à droite : Diane, Maître Amandine Sbidian, Madame Gwenola Joly-Coz, Maître Yann Le Bras, Maître Guillaume Halbique.

En ce lundi du 8 mars 2021, les élèves de terminale du LFA sont inhabituellement excités et impatients. La conférence sur les droits des femmes qu'ils préparent depuis plusieurs mois accompagnés par Diane a lieu aujourd'hui. Lorsqu'ils pénètrent dans la grande salle de la mairie de Buc, les élèves rencontrent enfin les quatre invités de marque conviés à cette conférence. Ces quatre personnalités travaillent toutes dans le monde du Droit et y occupent une place importante. Il s'agit de Madame Gwenola Joly-Coz, une haute magistrate et Première Présidente de la Cour d'appel de Poitiers, Maître Yann Le Bras, Maître Guillaume Halbique et Maître Amandine Sbidian, tous les trois avocats au Barreau de Paris et Anciens Secrétaires de la Conférence. Après le discours du Proviseur, Monsieur Houille, et l'introduction de Diane, chaque invité s'est présenté et a traité d'un sujet en particulier, en citant des procès auxquels elle ou il avait participé.

Les femmes et le pouvoir

Depuis que la loi permet aux femmes d'exercer la profession d'avocate, et la prestation de serment de la première femme avocate, Olga Petit, en 1900, la profession s'est largement féminisée. Aujourd'hui, environ 55% des avocats sont des femmes. Ce processus a pris du temps : c'est seulement en 2018 qu'une femme est élue pour la première fois à la présidence du Conseil National des Barreaux, l'organisation qui représente l'ensemble des avocats inscrits à un barreau français. De plus, de fortes disparités subsistent, notamment au niveau des salaires. En effet, le revenu annuel des femmes avocates serait deux fois inférieur à celui des hommes. S'agissant de la profession de magistrat, comme nous l'indique Madame Gwenola Joly-Coz : « Ce n'est qu'en 1946 que les femmes ont pu exercer le métier de juge. Il y a de plus en plus de magistrates, qui représentent actuellement 67% du corps, mais seulement 25% de femmes occupent des postes à hautes responsabilités. Les fonctions les plus en vue médiatiquement ne sont pas confiées aux femmes ». Pour justifier ce phénomène, certains expliquent que les femmes s'autolimitent dans la prise de pouvoir et n'ont pas les qualités requises (qualités oratoires par exemple). Elles ne seraient pas prêtes à être toujours disponibles, dans un métier qui prend beaucoup de temps, notamment par rapport à leur vie de famille. Pour la magistrate, cette raison est fautive, car nous sommes tous pareils : « Les femmes et les hommes sont des êtres humains, ils ne doivent pas être assignés à une certaine place. Leur comportement envers le pouvoir est le même ». Pour elle, ces inégalités proviennent de la société et non de la personnalité.

Les violences faites aux femmes



Maître Guillaume Halbique.

« Il y a plusieurs formes de violences : les violences morales, physiques, économiques et sexuelles », nous rappelle Maître Guillaume Halbique. Ainsi, en 2019, 149 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, un chiffre largement inférieur concernant les hommes (27). Une autre statistique nous est donnée par le jeune avocat : « Chaque année, 213.000 femmes subissent des violences conjugales et seulement 12% portent plainte ». Ce phénomène est également retrouvé concernant les viols : sur 94.000 femmes victimes de viol en France, 12% déposent plainte. Pour Maître Guillaume Halbique, on assiste cependant à un tournant judiciaire par rapport à ces plaintes. En effet, les policiers sont de mieux en mieux formés pour faire face aux situations de viol, et la prise en considération de la parole des victimes progresse, notamment grâce aux réseaux sociaux. Maître Yann

Le Bras relève malgré tout un manque important d'effectifs et de moyens pour investiguer sur les cas de violences faites aux femmes en France. Selon lui, il n'y a pas assez de ressources mises en place par l'Etat pour affronter les cas de viol. « Les moyens mis à disposition pour les enquêtes sur les trafics de stupéfiants sont par exemple beaucoup plus élevés que ceux concernant les viols ».

La culture du viol

Après une brève transition de Diane sur les associations féministes, Maître Amandine Sbidian, avant de parler de la culture du viol, rappelle aux élèves la présence encore importante du sexisme dans le métier d'avocat : « La profession reste encore très conservatrice. On écoute plus un homme cinquantenaire qu'une femme ». La culture du viol est un concept sociologique créé aux Etats-Unis en 1970. Elle vient contrer le fait que le viol est rare et démontre que la société permet, voire encourage le viol. La culture du viol représente l'ensemble des attitudes qui vont minimiser et nier ce crime, ainsi que les mythes qui l'entourent. Ces attitudes persistent en France, comme le fait de véhiculer l'idée selon laquelle les victimes ne connaîtraient pas leur agresseur et seraient partiellement responsables des agressions qu'elles subissent (environ 50% des Français pensent que la victime a une part de responsabilité). Pourtant, une statistique vient contrer ces mythes : huit victimes sur dix connaissent leur agresseur. La culture du viol entraîne la culpabilisation des victimes ainsi qu'un traitement judiciaire biaisé à cause des mythes et donc moins de poursuites et de condamnations envers les coupables.

La présomption d'innocence

La présomption d'innocence est un principe de l'Etat de droit selon lequel un individu suspecté d'une infraction n'est pas considéré coupable tant qu'il n'a pas été jugé. Elle est appliquée en France depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. A la question de savoir si la présomption d'innocence a besoin d'évoluer, Maître Amandine Sbidian émet une critique de ce principe : « On la [présomption d'innocence] met en avant quand ça arrange les hommes puissants coupables d'harcèlement sexuel, alors que certains voleurs vont en détention provisoire avant leur jugement par exemple ». Les quatre invités reconnaissent tout de même que la présomption d'innocence reste un beau principe essentiel et qu'elle doit être respectée, car les dommages collatéraux peuvent être importants pour les suspects. Ce n'est donc pas le principe qu'il faut remettre en cause mais la manière dont il est représenté et utilisé.

Les quatre invités n'ont esquivé aucun thème et ont répondu à toutes les questions des élèves.



Séance questions-réponses

Les élèves avaient, avec l'aide de Diane, noté une multitude de questions pertinentes à poser aux invités. De multiples thèmes ont été développés : les bracelets électroniques anti-rapprochement inaugurés, en France, au sein de la juridiction de Madame Gwenola Joly-Coz dans le but de réduire le nombre de féminicides ; les enjeux du dossier Adèle Haenel avec Maître Yann Le Bras qui est chargé de la défense de l'actrice ; la manière dont on passe d'avocat des parties civiles à avocat de la défense ; le jugement des viols en tribunal correctionnel (« un scandale », selon les quatre intervenants, car le viol est un crime et doit donc être jugé en cour d'assises) et l'évolution de la société avec la libération de la parole des victimes. Ce fut un moment d'échanges riche en apprentissage.

Après la lecture d'un extrait d'une œuvre de Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, par six élèves, cette après-midi de partage s'achève sur la conclusion de Diane, le dernier mot des invités aux élèves et le discours de Monsieur Houille. Malgré le manque de temps pour poser toutes les questions prévues, les élèves ressortent de la conférence émerveillés, comme nous le raconte Lale, une élève de terminale : « J'ai adoré cette conférence ! Elle a été très intéressante et m'a permis d'en apprendre plus sur la place et le traitement des femmes dans le milieu juridique. Bien que quelques sujets n'aient pas été abordés, les intervenants ont réussi à rendre la conférence très accessible et compréhensible pour tout le monde ». En rentrant chez eux, les élèves repensent sûrement aux derniers mots de Diane à leur égard : « Désormais, c'est sur vous que la lutte repose ».

Texte : Pierre Boitel (Terminale ES)

Images : Aurore Bonnefois (Terminale ES) et Emma Duclusaud (Terminale L)

A la fin de la conférence, six élèves ont lu un extrait de l'œuvre de Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*.

